



Mission régionale d'autorité environnementale  
**Pays de la Loire**

## **Journée Commissaires Enquêteurs PdL du 16/10/2025**

Daniel FAUVRE  
Président de la MRAe Pays de la Loire

---

# **Bilan d'activité 2024**

## **La posture de la MRAe**

### **Vous écouter ...**

# Bilan d'activité 2024

---

## Plans programmes

- 19 décisions (10 % soumis), 85 avis conformes (13 % soumis)
- 59 saisines pour avis, 53 avis exprimés (+39%) (10 % tacites *en baisse*)
- Principaux objets = évolutions DU, 27 PLU et 27 PLUi

## Projets

- 90 saisines (-32%), 62 avis exprimés (-38%), (31 % tacites *en hausse*)
- Principaux objets = 40 % EnR, 30 % urbains et infras, 30 % entreprises

## Décisions K/K projets

- Progression du flux autour de 570 saisines, 507 décisions prises, y compris recours (11 % de soumission, 8 % après recours)
- principaux objets = petits projets d'aménagement, boisements, petit PV, forages

# Bilan d'activité

---

## Pourquoi des absences d'avis (tacites) ?

- Insuffisance de moyens du pôle d'appui de la DREAL
- Flux de dossiers à traiter dans les délais réglementaires
- Concurrence des K/K projets pour le compte des préfets et des K/K PP pour la MRAe (décisions et avis conformes)

## Comment des absences d'avis ?

- Examen à un instant T des possibilités d'instruction par le pôle d'appui
- Arbitrage quand c'est possible par le collège de la MRAe sur la base d'une analyse sommaire des enjeux (tacite choisi <> tacite subi)

## Leviers d'adaptation

- Avis « simplifiés », avis ciblés, « Attendus de la MRAe »
- Avis conformes tacites

# Rappel sur la posture de la MRAe

---

## Appréciation de la qualité de l'évaluation environnementale

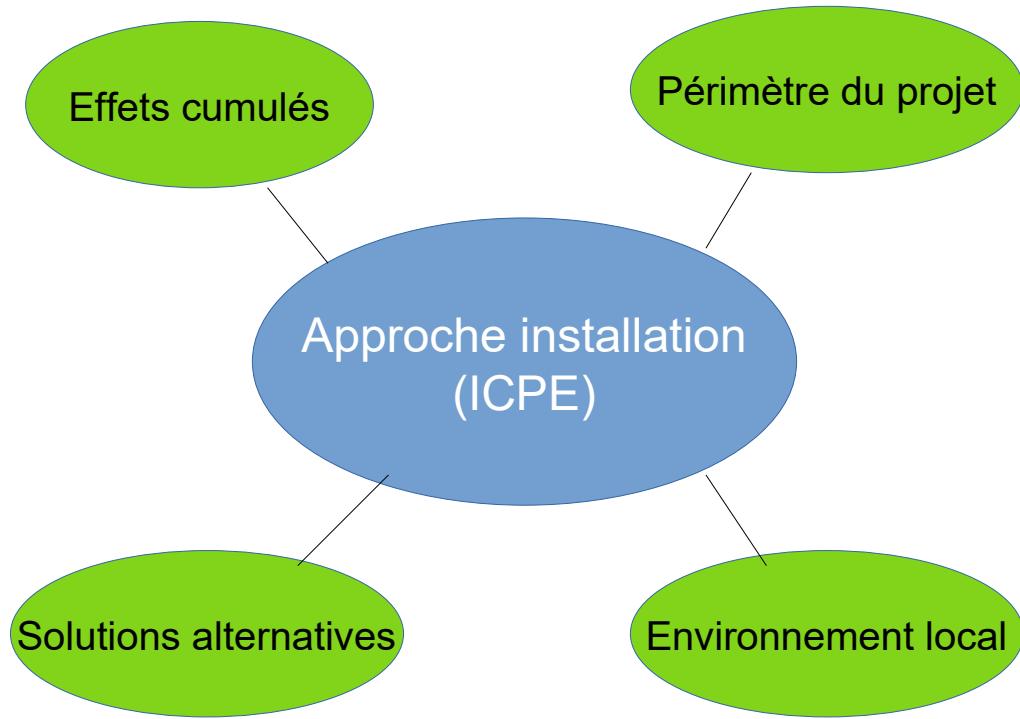
- Pour faire progresser le projet / enjeux environnementaux et éclairer l'autorité décisionnaire
- Pour faciliter la participation du public à la décision : accessibilité, lisibilité, qualité de l'information environnementale (art L120-1 du CE)

## Responsabilité première du porteur de projet

- Analyse de l'état initial de l'environnement
- Examen des solutions de substitution raisonnable et justification des choix
- Évaluation des incidences directes et indirectes sur l'environnement et la santé humaine
- **Développement démarche ERC et garanties des mesures proposées**
- Suivi et correction si nécessaire

# Rappel sur la posture de la MRAe

---



---

**A vous la parole ...**

**en vous remerciant de votre attention**